



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 37740

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les vives inquiétudes suscitées par la proposition de loi de Messieurs Benoist Apparu, Guy Geoffroy et Frédéric Reiss relative aux établissements publics d'enseignement primaire. Ce texte ne laisse aucune place aux délégués départementaux d'éducation nationale parmi les treize membres des futurs conseils d'administration des EPEP. Cela reviendrait à priver ces derniers de l'expérience et du dévouement des 30 000 délégués qui remplissent des fonctions de surveillance mais aussi d'incitation, de coordination et de médiation indispensables au bon fonctionnement de l'éducation nationale. Il lui demande donc de bien vouloir rassurer ces bénévoles en les assurant de leur pérennité au sein des instances décisionnelles de ces établissements.

Texte de la réponse

La question du devenir des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) se pose dans le cadre de la proposition de loi sur la création des établissements publics d'enseignement primaire, déposée par trois députés. C'est donc un texte d'origine parlementaire sur lequel le ministre de l'éducation nationale n'a pas encore à intervenir puisqu'il n'est pas inscrit à l'ordre du jour parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37740

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10830

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1098